Image not found or type unknown

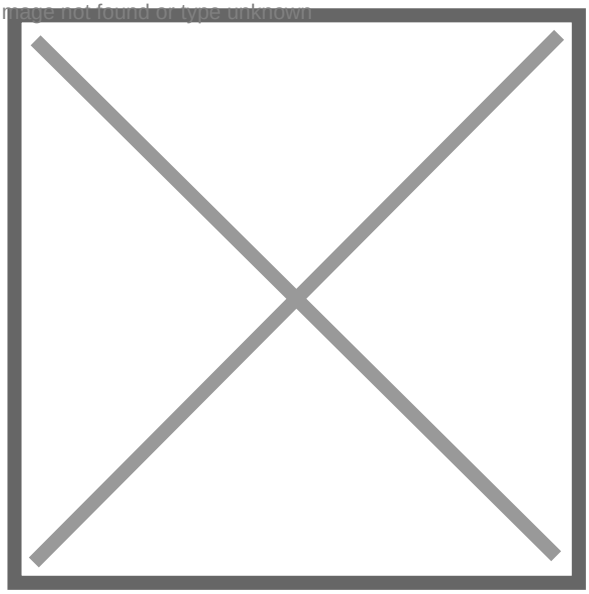

Licenciement suite à un at

Par **demian**, le **05/07/2009** à **11:48**

Bonjour,
J'ai été embauché dans un magasin de bricolage le 05 juin2001, comme vendeur en tant que travailleur handicapé reconnue par le COTOREP (problème de dos). J'ai ensuite été réceptionnaire, toujours dans le même magasin. J'ai eu au cours de ces quelques années plusieurs arrêt de travail du a des accidents de travail, toujours mon dos. En janvier 2008, en rangeant des palettes, mon dos a encore une fois lâché. Seulement cette fois ci, l'arrêt à été prolongé jusqu'au 15 mars 2009. A cette date la CPAM à consolidé mon arrêt. J'ai eu un taux d'invalidité de 5% (1700€), mon employeur vient de me licencier le 23 juin 2009, avec une indemnité totale de 10.000€. Indemnité de licenciement X2 (AT), congés et tout. Je me retrouve avec 12.000€, à 45 ans, sans emploie et le dos en vrac. Ai-je le droit de me retourner contre mon employeur qui m'a embauché comme travailleur handicapé sans m'offrir de poste adapté ou autre, ou bien n'ai-je aucun recours car c'est moi qui aurais du refuser un poste dangereux pour ma santé, mais qui a nourrie ma famille.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés